

Réponse à la consultation de la DGEC sur le projet de réforme du mécanisme de capacité  
Publié le 27 Mars 2025

**Présentation du GT stockage de LPV**

La Plateforme Verte est une association professionnelle dédiée à la transition énergétique, dont l'objectif est de rassembler divers acteurs pour mener des actions concrètes permettant l'accélération des projets au service de la transition énergétique. Le groupe de travail de La Plateforme Verte consacré au stockage (le "GT Stockage") réunit 293 personnes représentant 122 entreprises de la filière du stockage en France, incluant notamment des développeurs de projets, des investisseurs, des fournisseurs de solutions, des consultants et des agrégateurs.

**Réponse à la consultation publique de la DGEC sur le projet de réforme du mécanisme de capacité**

*Question 2 : Quels éléments vous semblent nécessaires que RTE et/ou la CRE publient régulièrement afin d'assurer la transparence sur la détermination du besoin en capacité, la sélection des heures de pointe, la fixation du prix et les échanges de gré à gré ?*

Le GT stockage de La Plateforme Verte estime que les éléments suivants doivent nécessairement être publiés afin d'assurer la transparence sur ce marché et ce le plus en amont possible des enchères :

- Le volume de l'enchère market wide pour les futures enchères
- Le volume de l'enchère réservé à la flexibilité pour les futures enchères
- Le mécanisme de fixation des prix
- Le prix plafond de l'enchère avant l'enchère et la méthode de détermination de ce prix plafond
- Une méthodologie et des règles claires sur les abaques de déclassement par technologie notamment pour le stockage. Le GT stockage de La Plateforme estime qu'il est crucial d'être clair sur méthodologie utilisée pour calculer la valorisation pour un système de stockage d'une durée de décharge d'1h, 2h, 3h, 4h, 5h, 6h, 7h, 8h, 9h et que cette méthode reflète de manière neutre la contribution des différentes technologies à l'équilibre offre demande à la pointe.

*Question 4 : Quelle temporalité de prélèvement des fournisseurs puis de rémunération des producteurs vous semble la plus adaptée, à compter de l'enchère sélectionnant les capacités et jusqu'à l'issue de la période de livraison ?*

La Plateforme Verte est favorable à la première option de rémunération proposée dans la consultation qui consiste en plusieurs règlements échelonnés (avec une avance et le paiement d'un solde final) entre l'issue de l'enchère ayant sélectionné la capacité et la fin de la période de livraison ; cette option est en adéquation avec les besoins de trésorerie des stockeurs et permet en particulier le remboursement de la dette.

A l'inverse, un remboursement en un seul flux financier à l'issue de la période de livraison n'est pas compatible avec les contraintes financières des développeurs de projets.

*Question 5 : Les modalités de certifications des capacités existantes ou nouvelles (production, stockage et effacement) vous semblent-elles pertinentes ? Considérez-vous qu'il existe des barrières à l'entrée pour la participation effective de l'ensemble des capacités ?*

Le GT stockage estime que la certification normative pour les projets de stockage est efficace et simple; en revanche l'utilisation de la courbe de charge historique n'a pas de sens au vu des modèles économiques très dynamiques des projets de stockage: les projets fournissent historiquement de la FCR mais maintenant aussi de l'aFRR ainsi de plus en plus de trading sur les marchés de gros de l'électricité. Il semble plus pertinent que la méthodologie utilisée pour la détermination des contributions des différentes technologies prenne en compte la disponibilité plutôt que la courbe de charge pour les projets de stockage.

Aussi il sera nécessaire de prendre en compte la dégradation de la capacité utile déchargeable sur le réseau des projets de stockage d'électricité au long de la durée des projets.

*Question 6 : L'architecture proposée vous semble-t-elle permettre une juste prise en compte des capacités transfrontalières compte tenu de leur contribution à la sécurité d'approvisionnement en France ?*

Le GT stockage de La Plateforme Verte estime que les capacités à l'étranger ont moins de valeur que des capacités présentes sur le territoire français en termes de sécurité d'approvisionnement, et que la prise en compte de leur participation doit refléter les limites liées à la disponibilité des interconnexions. Il est important que la solution mise en place soit lisible, transparente et ne complexifie pas le mécanisme d'enchère.

*Question 7 : L'organisation en deux enchères, un et quatre ans avant la livraison, avec la possibilité de transactions gré à gré, vous semble-t-elle pertinente ? Permet-elle, selon vous, une transparence en matière de fixation du prix de la capacité ? Avez-vous des commentaires sur la transition prévue entre les deux mécanismes qui pourrait conduire à une seule enchère PL-1 pour les hivers 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 ?*

Le GT stockage de LPV estime que le fonctionnement avec deux enchères PL-4 et PL-1 en régime stationnaire est sain et devrait bien permettre au stockage de se développer sur le territoire.

En revanche, le GT stockage de LPV est défavorable au mécanisme suggéré par la DGEC pour la période de transition. Pour rappel, d'après les publications de RTE, près de 8 GW de projets de stockage ont signé des offres de raccordement d'ici 2029 et seraient donc potentiellement concernés par le mécanisme de transition. Le calendrier présenté lors des dernières consultations proposait que pour la période de transition pour les hivers 2026-27, 27-28 et 28-29 il soit organisé des enchères respectivement PL-1, PL-2 et PL-3, ce qui est beaucoup plus favorable pour les projets des stockage actuellement en développement en France qui sont proches de rentrer en construction. En effet les enchères PL-1 ne donnent

pas assez de visibilité pour ces nouvelles capacités qui doivent pour une bonne partie encore sécuriser leur financement, et rétablir une enchère supplémentaire le plus tôt possible comme proposé initialement nous semble nécessaire.

Enfin, La Plateforme Verte recommande de permettre le cumul de rémunération entre les différentes enchères pour des périodes de livraison distinctes (par exemple si un projet est finalement disponible avant le début de son contrat pluriannuel). Cela faciliterait le financement des projets de stockage, tout en obligeant des stockeurs au titre du mécanisme de capacité au-delà d'une seule période A défaut, il conviendrait de permettre aux stockeurs de déposer des offres sans l'attribuer à un site spécifique mais en fonction d'un portefeuille de projets, à la manière dont cela a pu être fait dans l'Appel d'offre Long Terme (AOLT).

Le GT stockage rappelle que comme déjà présenté dans [une réponse précédente à une consultation sur le mécanisme de capacité](#) il est crucial que l'enchère avec volume réservé à la flexibilité décarbonée soit présente pour la PL-4 et pour la PL-1 au vu des temps de développement des projets de stockage qui s'échelonnent entre 6 mois et 4 ans suivant la taille et nature des projets.

*Question 8 : La priorité accordée aux flexibilités décarbonées vous semble-t-elle nécessaire pour permettre leur développement ? Le cas échéant, quelles filières vous semblent nécessiter cette priorité : effacements, stockage, autre ?*

Le développement et l'installation de projets de stockage nécessite des investissements conséquents rendant crucial le financement des projets (une partie des revenus sont sécurisés sur des périodes longues (10 à 20 ans)). Ainsi la participation du stockage à l'enchère PL - 4 pour obtenir des contrats pluriannuels est importante pour leur financement.

Étant donné les temps de développement et les besoins de financement des projets de stockage, La Plateforme Verte recommande qu'il y ait un volume réservé aux flexibilités décarbonées en période PL-4. Cela assurerait leur développement face à des capacités à la moindre flexibilité mais qui pourraient dans le cas contraire les évincer.

Le volume réservé devrait permettre de respecter les objectifs fixés pour les flexibilités décarbonées à la suite de la mise à jour du bilan prévisionnel pluriannuel 2025.

Enfin, La Plateforme Verte n'est pas favorable à une discrimination entre filières de flexibilité décarbonées.

*Question 9 : Ce mécanisme vous semble-t-il conduire à une rémunération des exploitants/installations de capacité, proportionnée à leur contribution à la sécurité d'approvisionnement ?*

La Plateforme Verte juge pertinent l'introduction de plafonds de prix différents pour les capacités existantes et les nouvelles capacités et est favorable au mécanisme proposé.

*Question 10 : Les contrats pluriannuels vous semblent-ils suffisants pour susciter les investissements dans des nouvelles installations de production ? Par ailleurs ces contrats*

*pluriannuels doivent-ils selon vous être ouverts aux capacités de flexibilités décarbonées ou aux capacités bénéficiant d'autres mesures de soutien (moyens bénéficiant par exemple de compléments de rémunération ou de l'obligation d'achat ou, le cas échéant, flexibilités prioritaires lors de l'enchère AL-1, etc.) ?*

S'agissant des projets de stockage, **la durée des contrats susceptible de faciliter le financement des installations est un élément central**. Le financement bancaire est en effet facilité lorsque les partenaires prêteurs ont un niveau de visibilité minimal sur les revenus générés par l'installation tout au long de sa durée de vie. Le tableau ci-dessous récapitule certains schémas actuellement applicable dans d'autres pays européens qui ont adopté des durées de contrats similaires pour le mécanisme de capacité:

	Nombre d'années entre l'enchère et la livraison	Durée des contrats pour les <b>nouveaux</b> actifs de stockage	Volume de stockage lauréat du mécanisme de capacité entre 2021 et 2023	Prix de la dernière enchère du mécanisme de capacité
Grande Bretagne	4	15 ans	3,4 GW	53 k£ /MW /an
Belgique	4	15 ans	550 MW	32 k€ /MW /an
Pologne	5	17 ans	1, 7 GW	56 k€ /MW /an
Italie	4	15 ans	2 GW	49 k€/MW/an

A noter que le mécanisme polonais permet de rajouter 2 ans à ces 15 ans pour les projets de stockage puisque la technologie remplit le critère de faible émission de CO2 et émet moins de 45 kg de CO2/MWh ce qui permet d'obtenir une durée de contrat à prix garanti de 17 ans associé à un schéma d'évaluation vertueux. Ces durées longues de contrats sont cruciales pour le financement des projets de stockage dont les revenus sont fortement exposés au risque de marché.

Les volumes de stockage lauréats de ces enchères montrent bien que le stockage est compétitif et les prix sécurisés ont montré pouvoir permettre de financer les projets réduisant leur exposition au risque marché. **Le GT stockage de La Plateforme Verte recommande donc à RTE et à la DGE de proposer des contrats pluriannuels pour les projets de stockage d'une durée standardisée de 15 ans, en ligne avec le financement bancaire de ces projets.**

L'enchère en Grande Bretagne permet par ailleurs de cumuler pour un même projet des contrats de PL-4 et des contrats PL-1 pour des années de livraison distinctes, ce qui permet à un projet de stockage d'accroître ses revenus dans le cas où il est installé dans un délai inférieur à 4 ans grâce aux enchères PL-1 et de manière similaire à l'échéance du contrat de 15 ans (les actifs de stockage peuvent avoir des durées de vie dépassant les 20 ans et peuvent être remplacés). Le GT stockage de La Plateforme Verte recommande à la

réglementation de **permettre le cumul pour un même projet à des enchères PL-1 et PL-4 sur des périodes disjointes.**

Question 11 : Selon quels principes fixeriez-vous le plafond de prix intermédiaire afin de ne pas impacter la concurrence sur les marchés de l'énergie (par exemple sur le marché de l'équilibrage) ?

Le GT stockage de La Plateforme Verte n'a pas de suggestion de principe de fixation de prix intermédiaire, mais sa détermination doit être neutre technologiquement et compatible avec les projets de stockage qui ont des structures de coûts très différentes des actifs de production conventionnels.

Question 12 : Considérez-vous les contrôles de disponibilité envisagés, dans la continuité du mécanisme actuel, satisfaisants ?

La Plateforme Verte comprend que le mécanisme actuel est déclaratif et sujet à contrôles aléatoires. Ce système fonctionne bien et peut être conservé dans la continuité du mécanisme actuel.

Question 13 : Quels critères d'émissions envisageriez-vous au regard des objectifs de sécurité d'approvisionnement et de décarbonation du mix électrique ?

Afin de favoriser la transition énergétique, La Plateforme Verte considère qu'il est nécessaire de fixer les critères d'émissions de CO2 les plus bas possibles, tout en respectant les contraintes de sécurité d'approvisionnement.

Question 14 : autres remarques

La Plateforme Verte souhaite rappeler que les objectifs de flexibilité par filière, qui seront déterminés dans la mise à jour du Bilan Prévisionnel de RTE à venir, seront cruciaux pour déterminer le volume de l'enchère du mécanisme de capacité réservé à la flexibilité décarbonée. La Plateforme Verte va donc suivre activement les discussions initiées par RTE dans ce cadre.